

LA LETTRE

de l'Observatoire national de la petite enfance



Observatoire national
de la petite enfance

OCTOBRE 2018

N° 3

À la rentrée de chaque année, La Lettre de l'Observatoire national de la petite enfance (Onape)* met en exergue les données de référence sur l'état et l'évolution de l'accueil du jeune enfant en France. Elle donne ainsi une vision synthétique que la publication d'un rapport annuel permet de compléter. Elle informe également des travaux en cours dans ce domaine.

Si l'offre en modes d'accueil formels continue de progresser, la baisse du nombre d'enfants couverts par une prestation versée en cas de recours à un(e) assistant(e) maternel(le) se poursuit. La fin de la montée en charge de la PreParE – prestation visant à compenser la baisse de revenus due à une interruption ou une réduction de l'activité professionnelle des parents de jeunes enfants – s'accompagne d'une diminution du nombre de bénéficiaires de plus de 30 % en 2017.

L'OFFRE D'ACCUEIL

L'offre est mesurée par la capacité théorique d'accueil. Elle correspond au nombre de places disponibles pour les enfants de moins de 3 ans à un instant donné, en établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje), à l'école, auprès d'assistant(e)s maternel(le)s ou de salarié(e)s à domicile (cf. encadré ci-contre).

En 2016, une offre potentielle de 58,0 places pour 100 enfants âgés de moins de 3 ans

En 2016, la capacité théorique d'accueil est de 1 368 300 places, soit 58,0 places pour 100 enfants âgés de moins de 3 ans en France entière (hors Mayotte) y compris les collectivités d'outre-mer (Com) de Saint-Martin et Saint-Barthélemy) : 98 % en métropole et 2 % dans les départements d'outre-mer (Dom) hors Mayotte et les deux Com. L'offre des assistant(e)s maternel(le)s demeure la plus importante puisqu'elle s'établit à 787 800 places, soit 33,4 places pour 100 enfants de moins de 3 ans en France entière. L'offre émanant des établissements d'accueil du jeune enfant (accueils collectifs, micro-crèches, crèches familiales et parentales) susceptible de couvrir 18,5 % des enfants de moins de 3 ans est le deuxième contributeur. Avec ses places en école pré-élémentaire, l'Éducation nationale offre une capacité d'accueil de 4,1 places pour 100 enfants de cette tranche d'âge. Les salarié(e)s exerçant au domicile des parents ne participent que marginalement à cette offre globale (1,8 %).

La capacité d'accueil du jeune enfant

L'offre d'accueil est mesurée par un indicateur : la capacité théorique d'accueil pour 100 enfants âgés de moins de 3 ans. Cet indicateur rapporte au nombre d'enfants âgés de moins de 3 ans une offre par les modes d'accueil « formels » (hors sphère familiale) : nombre de places disponibles pour ces enfants en Eaje (crèches, micro-crèches, haltes-garderies...), à l'école, auprès d'assistant(e)s maternel(le)s et auprès de salarié(e)s à domicile.

Les informations relatives à cet indicateur n'étant pas toutes disponibles, l'offre est parfois approchée en mobilisant des données sur l'accueil constaté. C'est le cas de l'accueil effectué par un(e) salarié(e) au domicile des parents, de l'école ou de l'accueil dans les micro-crèches qui fixent librement les tarifs appliqués aux familles.

L'indicateur comptabilise donc des places d'accueil à un instant donné, et non des enfants gardés. Ainsi, on ignore le fait que certaines places peuvent être utilisées par plusieurs enfants à temps partiel. Ce peut être le cas de places en établissement d'accueil du jeune enfant. De même, d'autres places peuvent ne pas combler tout à fait les besoins : les places à l'école, utilisées pour la tranche d'âge des 2-3 ans souvent à mi-temps, peuvent nécessiter un complément d'accueil. Un enfant peut donc occuper deux places d'accueil (école et assistant(e) maternel(le) par exemple).

Depuis octobre 2016, la Cnaf a procédé à une refonte de ses chaînes statistiques. Cette refonte induit des ruptures de séries car elle impacte significativement certaines prestations notamment le Complément mode de garde (Cmg).

Pour plus de détails, on peut se reporter au rapport annuel de l'Observatoire national de la petite enfance.

(*) Piloté par la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf), l'Onape associe l'ensemble des services statistiques et d'études des institutions impliquées dans l'analyse des politiques de la petite enfance : la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du ministère des Solidarités et de la Santé, l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale (Depp), la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (Ccmsa) et l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos). L'Observatoire est également doté d'un conseil scientifique.

Capacité théorique d'accueil par les modes d'accueil « formels » pour 100 enfants âgés de moins de 3 ans – données définitives 2016 et données provisoires 2017

Répartition de la capacité d'accueil par mode d'accueil « formel » (nombre de places)	2016		2017 (données provisoire) ⁽¹⁾		Evolution 2016/2017 de la capacité théorique (en points)
	Capacité théorique d'accueil	Capacité pour 100 enfants de moins de 3 ans (en %)	Capacité théorique d'accueil	Capacité pour 100 enfants de moins de 3 ans (en %)	
Assistant(e) maternel(le) employé(e) directement par des particuliers	787 800	33,4			
Accueil en Eaje (collectif, familial et parental, micro-crèches)	437 600	18,5	448 400	19,4	+0,9
<i>dont micro-crèches</i>	34 200	1,4	41 400	1,8	+0,3
<i>dont autres places</i>	403 400	17,1	407 000	17,6	+0,5
Écoles	96 300	4,1	92 600	4,0	-0,1
Salarié(e) à domicile	46 700	1,8	48 100	2,1	+0,1
Capacité théorique d'accueil par l'ensemble des modes d'accueil « formels »	1 368 300	58,0			

(1) Les données provisoires 2017 sont arrêtées au 31 juillet 2018.

Source :

Onape – Cnaf (Sias – Mteaje de 2016 et 2017 et fichiers statistiques allocataires (Fileas et ALLstat FR6, 2016 et 2017), Ccmsa (31 décembre 2016 et calculs Onape), Drees (enquête PMI au 31 décembre 2016 et calculs Onape), Acooss (dispositif centre Pajemploi au 2^e trimestre 2016), Depp (constats de rentrée scolaire 2016-2017 et 2017-2018), Insee (estimations localisées de population 2016 et 2017).

Champ :

France entière (hors Mayotte) y compris les collectivités d'outre-mer de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Note :

La Cnaf a procédé à une refonte de la production de ses données statistiques depuis 2016.

En 2017, l'offre d'accueil collectif continue de progresser

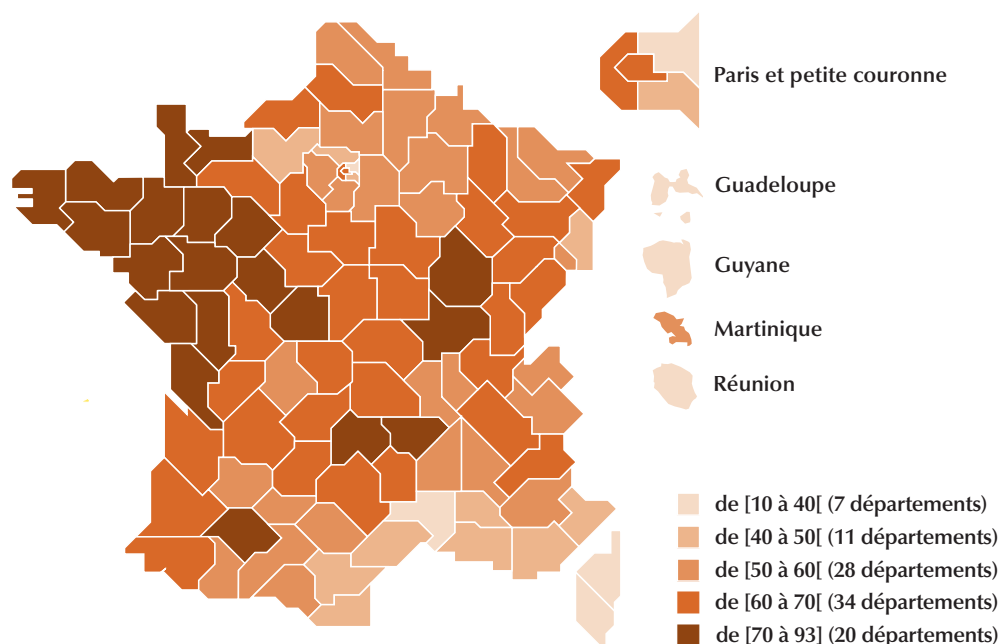
D'après les données provisoires disponibles, le nombre de places proposées par les structures collectives aurait augmenté de près de 10 800 places entre 2016 et 2017. Combinée à une légère baisse de la démographie des enfants âgés de moins de 3 ans (de l'ordre de -2,2 %), cette évolution se traduirait par une augmentation de la capacité d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans de 0,9 point en un an ; elle s'établirait à 19,4 places en 2017.

Dans cet ensemble et bien qu'elles ne représentent que 9,2 % de l'offre en accueil collectif en 2017, les micro-crèches seraient à l'origine de 7 200 nouvelles places (dont 6 600 seraient le fait de structures fixant librement la tarification appliquée aux familles). Les salarié(e)s à domicile continue de voir leur offre progresser (+1 400 places) tandis que les places en école préélémentaire ont baissé de près de 3 700 entre 2016 et 2017.

Une offre inégale sur le territoire

Selon les départements (cf. carte ci-dessous et sur le site cafdata.fr), la capacité d'accueil se situe, en 2016, entre 10 (Guyane) et 93 (Haute-Loire) places pour 100 enfants. Sur le territoire métropolitain, l'ensemble des départements de Bretagne et des Pays de la Loire affiche des capacités théoriques d'accueil supérieures ou égales à 70 places pour 100 enfants de la classe d'âge concernée. En Île-de-France, Paris et les Hauts-de-Seine, avec respectivement 68 et près de 64 places, font état des capacités les plus élevées. Dans cette même région, les deux départements les moins bien couverts, la Seine-Saint-Denis et le Val-d'Oise, affichent des taux très inférieurs (respectivement 32 et 42 places pour 100 enfants).

Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil « formels » en 2016



Source :

Onape – Cnaf (Sias-Mteaje et Fileas au 31 décembre 2016), Ccmsa (31 décembre 2016), Drees (enquête Pmi au 31 décembre 2016), Menesr Depp (constat de rentrée 2016-2017 et démographie au 1^{er} janvier 2017), Insee, Acooss.

Champ :

France entière (hors Mayotte) y compris les collectivités d'outre-mer de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

LE RECOURS AUX MODES D'ACCUEIL

Le recours est mesuré ici par deux indicateurs. Le dénombrement des familles et des enfants bénéficiaires des dispositifs de soutien financier existants est le premier d'entre eux (cf. tableau ci-dessous). Le second s'attache à recenser les heures facturées aux familles pour les différents modes d'accueil de leur(s) enfant(s) (p 6). Rapporté au nombre d'enfants de moins de 3 ans, il permet d'apprécier l'intensité du recours et son évolution.

Une diminution du nombre d'enfants couverts par une prestation réduisant le coût du recours à un(e) assistant(e) maternel(le)

Fin 2017, 616 000 familles et 640 900 enfants de moins de 3 ans recourent à un mode d'accueil « formel » individuel. Au sein de cette catégorie, plus de 9 enfants sur 10 sont gardés par un(e) assistant(e) maternel(le). On peut néanmoins noter que le nombre d'enfants et de familles couverts par ce mode d'accueil continue de diminuer (- 1,0 %) : 6 400 enfants en moins y recourent entre fin 2016 et fin 2017. Le nombre d'enfants de moins de 3 ans gardés par un(e) salarié(e) à domicile progresse (3,1 %) sur la même période, soit 1 600 enfants de plus.



Nombre de familles et d'enfants de moins de 3 ans couverts par une prestation solvabilisant le recours à l'accueil individuel – novembre 2016 et novembre 2017

Assistant(e) maternel(le) employé(e) directement par des particuliers	2016 ⁽¹⁾	2017		Évolution 2016/2017
	Effectifs	Effectifs	Répartition	
Assistant(e) maternel(le) employé(e) directement par des particuliers				
Familles	577 400	571 700	93%	-1,0%
Enfants	598 500	592 100	92%	-1,1%
Salarié(e) à domicile (emploi direct ou prestataire)				
Familles	47 900	49 400	8%	+3,1%
Enfants	52 300	53 900	8%	+3,1%
Total – Familles	620 400	616 000	100%	-0,7%
Total – Enfants	645 800	640 900	100%	-0,8%

(1) Les chiffres 2016 présentés ici sont issus de la méthode de production statistique postérieure à la refonte. Ceci permet de pallier la rupture de série. Ils ne sont pas comparables aux chiffres 2016 publiés dans la *Lettre de l'Onape* n°2 de septembre 2017.

Sources :

Cnaf – fichier statistique allocataires (ALLstat FR6, 2016 et 2017) et Ccmsa, données au 31 décembre 2016 et 2017.

Champ :

France entière (hors Mayotte) et Com de Saint-Martin et Saint-Barthélemy – familles ayant au moins un enfant de moins de 3 ans couvert par un complément de mode de garde (Cmg) en cas de recours à un mode d'accueil « formel » individuel.

Notes :

- La somme des pourcentages par type d'accueil est supérieure à 100 % car un enfant (une famille) peut être concerné par plusieurs modes d'accueil « formels » individuels. Pour la même raison, les effectifs totaux sont inférieurs à la somme des effectifs par type d'accueil.
- La Cnaf a procédé à une refonte de la production de ses données statistiques depuis 2016.

En 2017, le nombre d'enfants accueillis en micro-crèche continue d'augmenter

En accueil collectif, le nombre d'enfants inscrits dans un établissement bénéficiant d'une aide collective (Psu) est de 952 700 pour l'année 2016, dont 16 300 en micro-crèches appliquant le barème de tarification nationale (1,7 %), 42 000 en crèches familiales (4,4 %) et 894 300 dans les autres structures proposant un accueil collectif (93,9 %). Le recours aux Eaje dans lesquels les parents sont bénéficiaires d'une aide

individuelle (Cmg) concerne 29 500 enfants fin 2016. Il continue à être en forte augmentation, porté par le développement des micro-crèches fixant librement leur tarification (dénommées « micro-crèche relevant de la prestation d'accueil du jeune enfant »). Ainsi, entre fin 2016 et fin 2017, ces dernières ont accueilli près de 6 600 enfants supplémentaires.

À l'école, le nombre d'enfants âgés de moins de 3 ans recensés lors des rentrées scolaires diminue : 96 300 en 2016 et 92 600 en 2017 (- 3 700 enfants).

Nombre d'enfants âgés de moins de 3 ans recourant à un mode d'accueil collectif (hors structures sans financement de la branche Famille) selon la nature de l'aide reçue – années 2016 et 2017

Nombre d'enfants de moins de 3 ans inscrits/recourants à un mode d'accueil collectif	2016	2017 (provisoire)
Enfants couverts par une aide collective (inscrits sur l'année civile)*	952 700	
<i>dont micro-crèche « prestation de service unique »</i>	<i>16 300</i>	
Enfants couverts par une aide individuelle (accueillis en novembre)	29 500	36 100
<i>dont micro-crèche « prestation d'accueil du jeune enfant »</i>	<i>28 800</i>	<i>35 400</i>
Enfants fréquentant l'école au moment de la rentrée scolaire	96 300	92 600

Sources :

Cnaf (Sias - Mteaje de 2016 et ALLstat FR6 2016 et 2017), Ccmsa (31 décembre 2016 et 2017), Depp (constats de rentrée scolaire 2016 et 2017).

Champ :

France entière (hors Mayotte) et les collectivités d'outre-mer de Saint-Martin et Saint-Barthélemy – Eaje couverts par un financement de la branche Famille.

Note :

La Cnaf a procédé à une refonte de la production de ses données statistiques depuis 2016.

La diminution de l'ensemble des bénéficiaires d'un complément d'activité se poursuit

Les parents qui réduisent ou cessent leur activité professionnelle pour s'occuper de leur jeune enfant peuvent bénéficier d'un soutien financier versé par la branche Famille lorsqu'ils remplissent des critères de conditions d'activité antérieures. Il s'agit du complément de libre choix d'activité (Clca) si leur benjamin est né avant le 1^{er} janvier 2015) ou de la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) s'il est né à compter de cette date.

En décembre 2017, 314 200 enfants de moins de 3 ans – et 279 200 familles – sont couverts par l'un de ces dispositifs. On peut noter une nette baisse du recours à ces prestations entre décembre 2016 et décembre 2017 en termes de familles (- 32 %) ou d'enfants couverts (- 31 %). Cette tendance est plus marquée lorsque l'activité professionnelle continue

d'être exercée au plus à mi-temps (- 37,1 %). Elle est moins prononcée en cas d'activité comprise entre 51 % et 80 % (- 30,5 %) ou en cas d'interruption totale d'activité (- 32,3 %).

Par ailleurs, l'évolution du recours des familles varie très fortement selon l'âge du benjamin. En effet, le nombre de familles utilisant la PreParE et ayant au moins un enfant âgé de moins de 24 mois diminue de 6,9 %. La baisse est de 79 % pour les familles ayant au moins un enfant âgé de 24 à 35 mois. Ce dernier résultat s'explique par la fin de la montée en charge de la PreParE marquée par un très faible partage de la prestation au sein des couples. De fait, les familles cessent d'en bénéficier au bout de 24 mois d'ouverture de droit (cf. encadré p 5), ce qui s'observe pour la première fois en 2017 puisque la réforme est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015. A comportement constant, l'évolution ultérieure du nombre de familles bénéficiant de la PreParE avec un enfant de plus de 2 ans, devrait être proche de celle du nombre des autres familles recourant à ce dispositif.

Nombre de familles bénéficiaires d'une prestation accompagnant la réduction ou l'arrêt d'activité professionnelle et nombre d'enfants de moins de 3 ans couverts - décembre 2016 et décembre 2017

	2016	2017	Évolution 2016/2017
Selon la quotité de travail effectuée			
Sans activité professionnelle	210 900	142 700	- 32,3 %
Activité professionnelle ≤ 50 %	31 300	19 700	- 37,1 %
Activité professionnelle 51 % - 80 %	163 800	113 800	- 30,5 %
Activité réduite partagée au sein du couple	4 700	3 000	- 36,2 %
Selon l'âge du benjamin			
0-23 mois	267 100	248 800	- 6,9 %
24-35 mois	143 100	30 100	- 79,0 %
36 mois et + (adoption)	400	300	- 25,0 %
Total – Familles	410 600	279 200	- 32,0 %
Total – Enfants	455 200	314 200	- 31,0 %

Sources :

Cnaf – fichiers statistiques allocataires (Fileas et Allstat, 2016 et 2017) et Ccmsa, données au 31 décembre 2016 et 2017.

Champ :

France entière (hors Mayotte) et Com de Saint-Martin et Saint-Barthélemy – familles ayant au moins un enfant âgé de moins de 3 ans couvert par un complément de libre choix d'activité (Clca) ou la prestation partagée d'éducation de jeune enfant (PreParE) ou familles ayant au moins un enfant de plus de 3 ans couvert par ces mêmes prestations dans le cadre d'une adoption.

La PreParE : une durée du recours en nette diminution

L'analyse du nombre de versements d'un complément d'activité par génération de familles ayant connu une naissance et par année permet d'observer l'évolution du recours au cours du temps en nombre de familles bénéficiaires et en durée d'utilisation. Depuis la mise en place de la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE), le recours à la prestation est en forte diminution sur ces deux volets.

Chaque courbe du graphique ci-après concerne une génération de familles bénéficiaires d'un complément d'activité ayant connu une naissance au cours d'une année civile N donnée (entre 2012 et 2017). Pour une génération, chaque point du graphique est égal au nombre de familles relevant du régime général ayant bénéficié d'un versement du complément du libre choix d'activité (Clca) et de la PreParE, du mois de janvier de l'année n au mois de décembre de l'année du troisième anniversaire de l'enfant (n + 3).

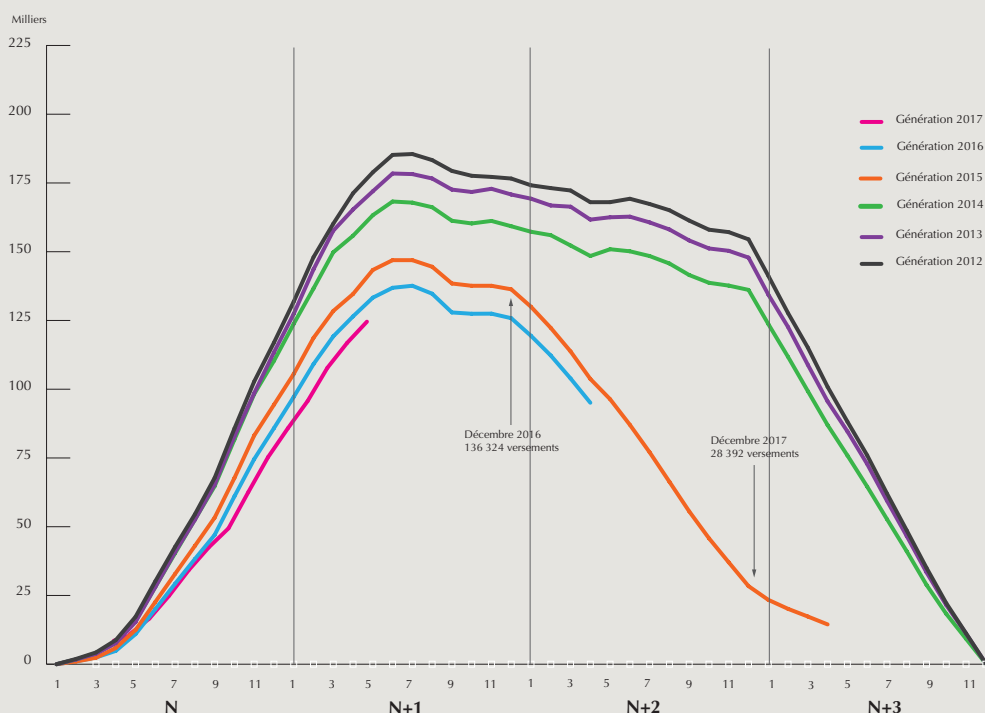
De façon schématique, pour les générations nées avant 2015, non concernées par la PreParE, le nombre de familles bénéficiaires d'un Clca par mois a une forme en trapèze qui s'explique assez simplement : la première année, le nombre de familles est en hausse progressive au fur et à mesure des naissances de l'année, les deuxième et troisième années, le nombre de familles se stabilise avec une légère décroissance liée aux sorties précoces du disposi-

tif, et la quatrième année correspond aux sorties progressives du dispositif en raison de l'atteinte de l'âge limite des 3 ans de l'enfant.

Pour toutes les générations observées, le nombre de bénéficiaires d'un complément d'activité est en baisse d'une génération sur l'autre. Cependant, cette baisse est particulièrement prononcée pour les familles ayant accueilli un nouvel enfant en 2015, première année concernée par la mise en place de la PreParE. Plus précisément, fin décembre 2016, le nombre de familles bénéficiaires de la PreParE ayant accueilli un enfant en 2015 et relevant du régime général est en diminution de 14,3 % par rapport au nombre de familles bénéficiaires du Clca ayant accueilli un enfant un an plus tôt.

Par ailleurs, à partir de janvier 2017, date à laquelle l'obligation de partage commence à s'appliquer pour les enfants nés en janvier 2015, la baisse du nombre de bénéficiaires s'accroît très fortement. Entre décembre 2016 et décembre 2017, le nombre de bénéficiaires chute massivement, la baisse étant largement supérieure à celle constatée un an auparavant pour la génération d'enfants nés en 2014. Cette diminution indique que peu de parents partagent la prestation jusqu'aux 3 ans de l'enfant, en dépit de la réforme. Ceci se traduit par une durée de perception réduite en PreParE pour les générations concernées.

Bénéficiaires des compléments d'activité (Clca et PreParE) par génération d'année de naissance du benjamin selon le mois et l'année de versement



Sources :

Cnaf – Fichiers statistiques allocataires Allnat/Allstat, non consolidés janvier 2012 à avril 2018.

Champ :

France entière (hors Mayotte) y compris les collectivités d'outre-mer de Saint-Martin et Saint-Barthélemy., bénéficiaires du complément de libre choix d'activité (Clca) ou de la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE), familles de deux enfants et plus.

L'activité des modes d'accueil : le nombre d'heures facturées

En 2017, pour l'ensemble des modes d'accueil donnant lieu à paiement, 1 960 millions d'heures ont été facturées aux parents pour leurs enfants âgés de moins de 6 ans (tableau ci-dessous) : 58,0 % pour des assistant(e)s maternel(le)s employé(e)s directement par les familles, 38,6 % pour des Eaje et 3,3 % pour de la garde à domicile par des familles employant directement leur salarié(e). Entre 2016 et 2017, ce volume global d'heures d'accueil est stable (+ 0,4 %). Des différences s'observent selon les modes d'accueil.

Nombre d'heures facturées aux familles pour des enfants âgés de moins de 6 ans couverts par une prestation d'accueil individuel ou collectif (hors structures sans financement de la branche Famille) – année 2016 et 2017

Nombre d'heures facturées sur l'année (en millions)	2016	2017 (provisoire)
Assistant(e) maternel(le) employé(e) directement par des particuliers	1 147,7	1 137,1
Accueil en Eaje (collectif, familial et parental, micro-crèches) bénéficiant d'un financement de la branche Famille	740,1	757,4
<i>dont micro-crèche</i>	59,2	71,3
Salarié(e) à domicile	64,3	65,5
Total	1 952,1	1 960,0

Sources :

Cnaf (Sias – Mteaje de 2016 et 2017, fichiers statistiques allocataires Allstat, 2016 et 2017, Ccmsa (31 décembre 2016 et calculs Onape), Acoff (dispositif centre Pajemploi au 2^e trimestre 2016 et 2017).

Champ :

France entière (hors Mayotte) y compris les collectivités d'outre-mer de Saint-Martin et Saint-Barthélemy) – modes d'accueil « formels » couverts par un financement de la branche Famille pour les enfants âgés de moins de 6 ans.

Note :

La Cnaf a procédé à une refonte de la production de ses données statistiques depuis 2016.



BRÈVES DE L'OBSERVATOIRE

En cours

L'Onape avec son comité scientifique, a lancé, en 2016 **un appel à propositions de recherches qualitatives** portant sur l'activité des professionnel(le)s de la petite enfance : manières d'agir et de caractériser les aptitudes des enfants. Trois recherches ont été sélectionnées ; elles seront finalisées en 2020.

- **Les professionnel(le)s de la petite enfance face à l'évaluation : quels modèles, pour quelles prises en charge ? sous la direction d'Elsa Zotian, Laboratoire de sciences sociales appliquées (Lassa)**

Il s'agit d'un projet de recherche ethnographique qui vise à documenter et analyser la manière dont les professionnel(le)s en petite section de maternelle évaluent et « perçoivent » les aptitudes des enfants, dont le langage, la relation avec les pairs et l'autonomie.

- **Les enfants vus par les professionnel(le)s de la petite enfance : manière de voir, manière d'agir, sous la direction d'Anne-Lise Ulmann, Centre de recherche sur le travail et le développement (Crted), Conservatoire national des arts et métiers (Cnam)**

La recherche propose de comprendre comment l'action des professionnel(le)s de la petite enfance (Cap petite enfance et diplôme d'auxiliaire de puériculture), s'ajuste – en situation – selon les attributions de caractéristiques portées sur les enfants. Le projet s'intéresse aussi en retour au processus par lequel les enfants en viennent à se conformer à ces catégories et représentations des professionnel(le)s.

- **Rapport au travail et rapport aux enfants chez les professionnel(le)s de la petite enfance, sous la direction de Pauline Seiller, Centre d'étude et de recherche sur les risques et vulnérabilités, (Cervev) Université de Caen**

La recherche vise à saisir la diversité des pratiques de travail des professionnel(le)s exerçant dans des crèches et à domicile et d'appréhender leur rapport au travail. L'accent sera mis sur la manière dont les professionnel(le)s définissent la dimension éducative de leur travail et la mettent en œuvre.

En 2017, la Cnaf a lancé une étude quantitative pour comprendre et analyser la baisse du recours aux assistant(e)s maternel(le)s et aux prestations permettant l'interruption ou la diminution d'activité professionnelle dans le cadre d'un congé parental. Il s'agit de l'enquête sur les besoins latents d'accueil du jeune enfant – mesure et évolution (**Emblème**). Les premiers résultats sont attendus pour fin 2018.

Par ailleurs, afin de comprendre le non-recours aux prestations compensant l'interruption d'activité professionnelle, une étude qualitative exploratoire a été lancée par la Cnaf en 2017. Une synthèse des premiers résultats obtenus par Sophie Odena, Lest-université Aix en Provence – en charge de ce travail – paraîtra dans le rapport de l'Onape *L'accueil du jeune enfant en 2017*.

Est paru

Bellidenty J., 2018, Travail le week-end : comment s'organisent les parents de jeunes enfants ? *Études et résultats*, n° 1050.

Boyer D., Crépin A., 2017, Baromètre d'accueil du jeune enfant 2017, *L'e-ssentiel*, n° 179.

Kitzmann M., 2018, Les grands-parents : un mode de garde régulier ou occasionnel pour deux tiers des jeunes enfants, *Études et résultats*, n° 1070.

Unterreiner A., 2017, Revue de littérature sur les assistant(e)s maternel(le)s, Position sociale, conditions de travail et d'emploi et quotidien, *Dossier d'études, Cnaf-Dser*, n° 197.

À paraître

Laporte C., Legendre E., 2018, Bilan de la PreParE, *L'e-ssentiel*, n°184.

Crépin A., Hillairet D., Laporte C., 2018, Premiers résultats de l'enquête Emblème, *L'e-ssentiel*, n° 187.

L'accueil du jeune enfant en 2017. Ce quatorzième rapport de l'Observatoire national de la petite enfance établit un état des lieux de l'offre et du recours aux différents modes d'accueil, analyse les évolutions et établit un focus sur les représentations hiérarchisées des modes d'accueil.

Cartes interactives

[Les conditions de vie des enfants en France métropolitaine – niveau communal](#)

[Le taux de couverture global en France – de la commune à l'échelon national](#)

Directeur de la publication : Vincent Mazauric
Directeur délégué de la publication : Bernard Tapie
Rédactrice en chef : Danielle Boyer
Contact : danielle.boyer@cnaf.fr